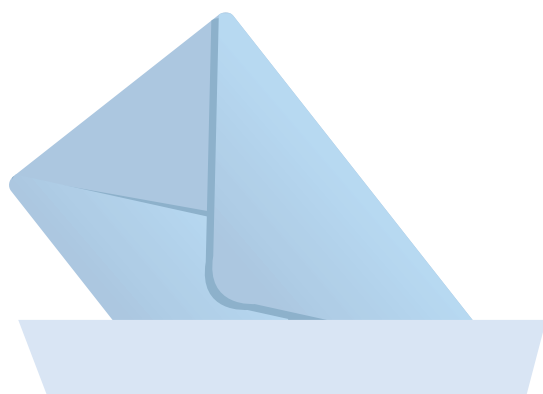


Législatives
2017

Candidats aux élections 2017 aux fonctions de Député, quelles sont vos réponses face aux nuisances nocturnes ?



Réseau européen «vivre la ville!»

Quartiers et lieux "festifs" : stop aux nuisances nocturnes ! Maintenant, en pensant aux générations futures

Les métropoles et autres sites touristiques accroissent toujours plus leur offre de loisirs nocturnes. Sous l'étiquette « lieux festifs » ou « ambiance village ». La plupart des élus soutiennent inconditionnellement cette évolution : parce que ce serait bon pour le commerce et source de bien-être pour les citoyens.

Mais les dérives sont aujourd'hui notoires et la réaction des autorités publiques est plus qu'insuffisante car elle ne vise, en réalité, qu'à contenir les comportements violents quand la fête dégénère.

Les tapages, l'accapuration privative de l'espace public pour y boire, y déposer ses déjections et autres déchets nuisent profondément à la société toute entière, socialement et avec des répercussions budgétaires¹.

- Atteintes à la santé des riverains exposés aux nuisances sonores nocturnes, avec effets collatéraux².
- Recrudescence de l'alcoolisation et autres formes d'addictions³.
- Effritement de l'autorité publique et domination des patrons des établissements et des lobbies associés⁴.

Les générations futures seront encore une fois les plus impactées.

De nombreuses associations d'habitants réagissent localement en France et en Europe :

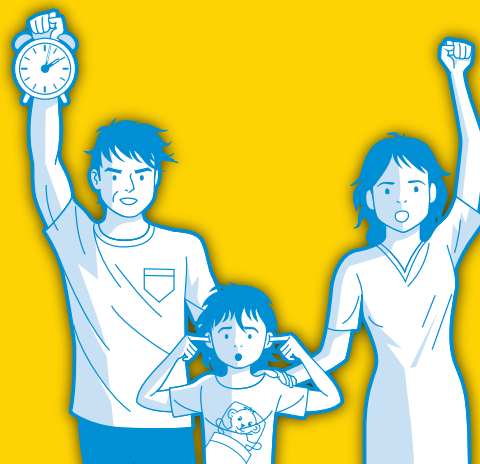
- sans « bonnet de nuit » et en toute reconnaissance de l'attrait possible des activités nocturnes,
- mais en revendiquant des pratiques conformes à des lois inspirées de valeurs sociales et pas seulement économiques.

Ces associations locales sont réunies au sein du « Réseau Européen « Vivre la Ville ! », qui tiendra ses Assises publiques 2017 à Madrid, les 25-26 mars.

Candidats aux fonctions de Député, notre réseau vous invite à répondre à 3 questions emblématiques.

A lire sur le site de « Vivre la Ville ! »

- 1- [Le rapport Kopp](#)
- 2- [L'impossible « règle d'antériorité »](#)
- 3- [La banalisation de la consommation de l'alcool sur la voie publique](#)
- 4- [Le lobby de l'alcool](#)



Nos questions

1

Mesdames et Messieurs les candidats, vous engagez-vous à :

Rendre, à tous les échelons, cohérent et efficient le dispositif prévention / sanction des infractions, par une approche globale, progressive et proportionnée (normes, organisation des services).

Aujourd'hui, les patrons des établissements se moquent des « sanctionnettes », car ils retirent de leurs infractions un profit supérieur au prix des amendes. L'affaissement des fermetures administratives ne traduit pas une amélioration des pratiques. Les politiques municipales concentrées sur la médiation et les chartes échouent notoirement. Il faut oser sanctionner les pratiques antisociales et encourager les commerçants responsables. « REVV ! » a des propositions pour un traitement des dérives de la vie nocturne à budget constant et réclame leur prise en considération.

2

Stopper la banalisation de la consommation d'alcool sur la voie publique et donc réformer l'article 95 de la loi Bachelot 2009-879.

Cette loi a voulu libéraliser la vente d'alcool à emporter et a posé le principe d'une libre consommation sur la voie publique, hors cadre des terrasses autorisées ou d'évènements dûment autorisés par les autorités compétentes, partout et à toute heure. Il faut un décret préfectoral motivé pour créer temporairement une interdiction très localisée. « REVV ! » réclame que l'on renverse le principe et l'exception.

3

Rejeter tout stratagème visant à faire déménager les victimes des nuisances au prétexte de l'antériorité des établissements responsables. Donc, vous opposer à tout projet de normes ou actions publiques ou financées publiquement, si ce projet tend à reconnaître à certains le droit de troubler anormalement le voisinage et s'il est susceptible de spolier les victimes du droit de se plaindre des nuisances sur un plan civil ou pénal. Donc, faire cesser la mono-activité des quartiers envahis par les établissements de licences IV et maintenir le régime de ces licences.

Nom du candidat

Vos réponses

Vos commentaires

Plus de
**57 milliards
d'€ par an :**
évaluation du coût
social du bruit en
France¹



Le manifeste rédigé à l'occasion des assises des Associations Européennes contre les nuisances nocturnes le 31 mai 2016 :

[Téléchargez](#)

Le Réseau "Vivre la Ville!" a été créé afin de lutter contre les nuisances sonores nocturnes générées par les bars et leurs clients mais aussi par la consommation d'alcool en milieu ouvert. Le Réseau "Vivre la Ville!" a vocation à fédérer l'action d'associations qui souhaitent un modèle vivable et durable pour la ville : la reconnaissance du droit au sommeil et un espace public dans lequel il est possible de circuler sans entrave.

- Informations, documentation, rapports
<http://www.vivre-la-ville.fr>
- Contact
contact@vivre-paris.fr

**1 européen
sur 5**
régulièrement exposé,
la nuit,
à des niveaux sonores
qui pourraient être
**très nocifs
pour la santé**

60 %
des français
considèrent le bruit
comme
le facteur principal
du réveil
nocturne

